

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Conseillers municipaux : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVASON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 15

Pouvoir : 4

Absents excusés : Pierre-Olivier MACHON donne pouvoir à Christophe VALLA
Annick VINCENT donne pouvoir à Régine ROIBET
Patrice CLAVASON donne pouvoir à Jean-Noël FOURNAT
Céline ACTON donne pouvoir à Philippe AROD

Secrétaire de séance : Christophe VALLA

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 21 janvier 2019.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame le Maire et après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé		
Résultat reporté		329 690,56 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	550 211,85 €	627 459,41€
TOTAUX	550 211,85 €	957 149,97 €
Résultats de clôture N-1		329 690,56 €
Résultat de l'exercice Année N		77 247,56 €
RESULTATS DEFINITIFS fin 2018		406 938,12 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellés		
Résultat reporté		125 128,78 €
Opérations de l'exercice	160 358,16 €	122 790,43 €
TOTAUX	160 358,16 €	247 919,21 €
Résultat de clôture		125 128,78 €
Résultats de l'exercice Année N	37 567,73 €	€
Reste à réaliser	359 620,00€	136 842,00 €
Totaux des RAR	222 778,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS Fin 2018		87 561,05 €
RESULTATS 2018 DES 2 SECTIONS		494 499,17 €

RESULTAT DE CLOTURE FIN 2018 (avec Résultat des Restes A Réaliser)		271 721,17 €
---	--	---------------------

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour et une abstention :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2018 établi par Madame la Trésorière de Romans-Bourg de Péage.

Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECLARE QUE** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur de la Trésorerie de Romans Bourg de Péage, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître : Résultats du budget 2018 de la commune

<u>Reports :</u> Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	 125 128,78 € 329 690,56 €
--	--

<u>Soldes d'exécution :</u> Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	 37 567,73 € 77 247,56 €
---	------------------------------------

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser En dépenses pour un montant de	 359 620,00 €
--	----------------------

En recettes pour un montant de	136 842,00 €
--------------------------------	--------------

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	135 216,95 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

<u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	135 216,95 €
<u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	271 721,17 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

En vue de la préparation du budget primitif 2019, Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

Subventions aux Associations	B.P. antérieur	Réalisations 2018	Vote BP 2019
	4 558,00 €	5 083,24 €	€
Comité des fêtes de Jaillans	1 160,00 €	1 685,24 €	2 000,00 €
Reliquat subvention 2017	478,00 €	478,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES			
Les amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
APE Maternelle de l'Ecancière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	0	0	0
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES			
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE			
Vaincre la Mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS			
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
ADMR	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Amicale Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ONAC Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
EL CONDOR	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Le conseil municipal prend une délibération pour l'augmentation de la dotation affectée au Comité des Fêtes de JAILLANS par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

AMENDE DE POLICE 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons perçue en 2018 les amendes de police d'un montant de 2 000 € pour un aménagement de sécurité Route de Serne et Route des Mas.

En 2016 également, le Conseil Départemental a accordé, à la commune de Jaillans, une subvention de 2 000 € au titre des amendes de police en vue de la création d'un aménagement de parking et accès handicapés.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des

amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.

L'instruction des dossiers est confiée au Conseil Départemental de la Drôme.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants du département, qu'il s'agisse de communes ou de groupements qui ont compétence intégrale en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement.

Pour cette année, Madame le Maire informe que des travaux d'aménagement d'un plateau traversant rue de l'Orée du village et place PMR Mairie sont à réaliser et sollicite donc le Département de la Drôme au titre des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, légalement représentés et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de solliciter** le Département de la Drôme au titre de l'enveloppe cantonale des Amendes de police 2019 pour l'aménagement d'un plateau traversant rue de l'Orée du Village par la pose d'un ralentisseur en enrobé et place PMR Mairie.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

CONTROLE DES PEI (POINT EAU INCENDIE): CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est tenue dans l'obligation de faire réaliser les contrôles techniques obligatoires des PEI tel que défini à l'1.2.1.C ET à l'IV.2 DU RDDEI. Le SDIS quant à lui réalise les reconnaissances opérationnelles telles que défini à l'IV.3.1 du RDDECI.

Monsieur Jacky Dillmann a consulté plusieurs organismes pour le contrôle des PEI.

Madame le Maire demande l'avis du conseil sur les offres de prix reçus en mairie et le choix du prestataire qui sera chargé d'effectuer le contrôle sur les PEI

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de choisir l'offre de la société « ExpeDECI » pour un montant **520 € TTC**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

APPROBATION CONVENTION 2018-2022 RELATIVE AUX MERCREDIS LOISIRS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « KID O'MINO »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la nouvelle organisation scolaire depuis la rentrée 2018 avec le retour à la semaine de 4 jours, le jour du mercredi devient un temps périscolaire.

Suite à cette nouvelle organisation et par rapport aux attentes des familles du territoire des 5 communes (Beauregard-baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et la Baume d'Hostun), l'association Familles Rurales a

décidé d'ouvrir son centre Kid O'Mino les mercredis et cela avec le soutien des 5 communes qui s'engagent à participer en fonction du nombre d'enfants et d'heures de présence. Ce dispositif s'appelle « Mercredis Loisirs ».

Une nouvelle convention « **Mercredis Loisirs** » entre les cinq communes fixant l'organisation et les modalités financières a été rédigée pour la période **2018 – 2022**, ainsi qu'une convention de partenariat entre l'Association

« Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » et la CAF. Cette dernière permettrait d'obtenir une prestation de service d'environ 45% sur cette nouvelle action.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer au financement des « Mercredis Loisirs » par la rédaction d'une convention qui précise les clés de répartition en tenant compte de la participation de la CAF
 - **DIT que** la commune de JAILLANS s'engage pour la période 2018-2022
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention 2018-2022 relative aux « **Mercredis Loisirs** » de l'accueil de loisirs « **KID O'MINO** » et tout document se rapportant à ce dossier.
-

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✓ M. Jean-Paul MARTINEZ- 90A chemin des Bois-Construction maison individuelle.
- ✓ Mme Anne-Marie JAMONET- 205 chemin de Gris Palot-Création de 2 logements dans bâtiment agricole.

DECLARATION PREALABLE

- ✓ VALENCE ROMANS HABITAT – le Clos des Muriers- l'Ecancière- projet de division parcellaire en deux lots.

CERTIFICAT D'URBANISME

- ✓ Me Cécile RISSOAN HELLINE – 335 chemin du Prieuré- Les Blés Dorés.



QUESTIONS DIVERSES

- **Création d'une nouvelle association communale** – Cet atelier est animé au sein de notre commune par M. Daniel MUNIER.
- **Arrêt de bus –Aribus école** – l'arrêt actuel situé au niveau du rond-point de l'école primaire, n'est pas satisfaisant en l'état compte tenue du nouveau gabarit des cars de ramassage scolaire, en attendant une prise de décision par Valence Romans Agglo. Un essai de dépose minute des enfants sera réalisé à l'entrée de la place Granet au niveau de la zone 30.
- **Organisation Grand Débat des 5 communes (Jaillans- Hostun- La Baume d'Hostun- Barbières-Meymans)** – A l'initiative des 5 communes, un rapprochement des communes est proposé et un débat est proposé en ce sens le jeudi 7 mars à 18h30 à HOSTUN (salle des fêtes).